— v. n. ou intr. Devenir vieux :

... Nature ne peut souffrir
Que nul vive sans *envieillir*.
(*Roman de la Rose.*)

ENVIER v. a. ou tr. (an-vi-é — rad. *envie*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous enviions, que vous enviiez*). Voir avec envie, avec un dépit haineux : ENVIER *le bonheur, la fortune d'autrui. Notre envie dure toujours plus longtemps que le bonheur de ceux que nous* ENVIONS. (La Rochef.) ENVIER *quelqu'un, c'est s'avouer son inférieur.* (Mlle de L'Espinasse). *Les journalistes sont de même famille que les comédiens : on les dédaigne et on les* ENVIE. (Laboulaye.) ‖ Souhaiter pour soi : *J'*ENVIE *votre bonheur. On se plaint de l'ennui, et tout le monde* ENVIE *le sort des hommes les plus sujets à cette espèce de malheur.* (La Rochef.) *On ne peut* ENVIER *du rang suprême que le plaisir de s'y faire aimer.* (J.-J. Rouss.) *Personne n'est content de son sort, chacun* ENVIE *le lot de son voisin; c'est l'éternelle folie de l'homme.* (Menière.) *Un Parisien ne traverse jamais une ville de province sans* ENVIER *le bonheur de ceux qui l'habitent.* (E. About.)

Quand on ne croit à rien, que faire de la vie?
Que faire de ce bien que la jeunesse *envie?*
A. BARBIER.

. . . L'amour, c'est la vie,
C'est tout ce qu'on regrette et tout ce qu'on *envie*,
Quand on voit sa jeunesse au couchant décliner.
LAMARTINE.

— Poétiq. Refuser, ravir :

M'*envierez*-vous l'honneur de mourir à vos yeux?
CORNEILLE.

— *N'avoir rien à envier*, Avoir tout ce qu'on désirait, être arrivé où l'on tendait : *Nos ateliers de construction* N'ONT *plus* RIEN *à* ENVIER *à ceux de nos voisins.* (L. Figuier.)

S'envier v. pr. Se porter envie l'un à l'autre; envier l'un à l'autre : *Il est plus naturel aux hommes de* S'ENVIER *que de s'admirer. Les républiques suisses étaient occupées de leurs petites affaires et n'avaient rien à* S'ENVIER. (Balz.) *Les hommes* S'ENVIERAIENT *moins s'ils savaient combien, avec des apparences différentes, leur fortune est souvent égale, et, au lieu de se diviser sous la main du destin, s'uniraient au contraire pour en soutenir en commun le poids accablant.* (Thiers.)

ENVIER v. n. ou intr. (an-vi-é — rad. *envi*). Jeux. Faire un envi, jouer pour voir qui aura le point le plus haut.

ENVIEUSEMENT adv. (an-vi-eu-ze-man — rad. *envieux*). D'une manière envieuse, avec envie : *Regarder* ENVIEUSEMENT *le bien d'autrui.*

ENVIEUX, EUSE adj. (an-vi-eu, eu-ze — rad. *envie*). Qui a de l'envie, qui est sujet à l'envie, qui éprouve de l'envie : *Etre* ENVIEUX. *Avoir un esprit* ENVIEUX, *une nature, une âme* ENVIEUSE. *On est* ENVIEUX *dès qu'on est superbe.* (Boss.) *Les coquettes se font honneur d'être jalouses de leurs amants, pour cacher qu'elles sont* ENVIEUSES *des autres femmes.* (La Rochef.) *Tout homme né* ENVIEUX *et méchant est naturellement triste.* (De Pouilly.) *Le pouvoir est d'une nature* ENVIEUSE *et malfaisante.* (B. Const.) *Les hommes se croient tous charmants, cela les préserve d'être* ENVIEUX. (Mme E. de Gir.) *C'est son sort, à cette pauvre France, de voir de temps à autre l'Europe* ENVIEUSE *s'ameuter contre elle et conjurer sa ruine.* (Michelet.) *L'idée de l'impôt de luxe est sortie des bas-fonds de la médiocrité* ENVIEUSE *et impuissante.* (Proudh.)

— Substantiv. Personne envieuse : *Un* ENVIEUX. *Qui n'a point d'*ENVIEUX *n'a point de bonnes qualités.* (Maxime persane.) *Les malheureux sont moins à plaindre que les* ENVIEUX; *ils ne souffrent que de leurs maux, au lieu que les* ENVIEUX *sont tourmentés du bonheur des autres autant que de leur propre malheur.* (Théophraste.) *Les* ENVIEUX *sont eux-mêmes leurs bourreaux.* (Vaugel.) *Le bonheur d'autrui est un poison pour l'*ENVIEUX. (La Rochef.) *Le mérite est toujours harcelé par les* ENVIEUX. (La Bruy.) *Les* ENVIEUX *nous avertissent de nos qualités par leur haine.* Mme de Staël.) *Il semble à l'*ENVIEUX *que ce qu'on accorde de mérite aux autres est retranché du sien.* (Petit-Senn.) *L'*ENVIEUX *se console moins vite de nos succès que nous-mêmes de nos chutes.* (Petit-Senn.) *Les* ENVIEUX *ne manquent jamais de salir ce qu'ils ne peuvent pas atteindre.* (Boitard). *Les* ENVIEUX *sortent rarement de l'obscurité.* (Alibert). *L'*ENVIEUX *n'est jamais satisfait de ce qu'il a et n'aime que ce qu'il voit aux autres.* (Latena.)

Laisse gronder tes *envieux*.
BOILEAU.

Paisiblement, sur l'herbe sombre,
Un beau ver luisant reposait;
Modeste, se cachant dans l'ombre,
Sans le savoir il reluisait.
Le vil crapaud sort de sa cave,
Tout verdâtre, tout limoneux,
Et l'*envieux* crache sa bave
Contre le beau ver lumineux.
« Mon Dieu ! que t'ai-je fait? s'écrie
Le pauvre ver tout éperdu.
D'où te vient donc tant de furie?
— Eh, dit-il, pourquoi brilles-tu ? »
PFEFFEL, traduit par L. RATISBONNE.

— **Allus. litt. Les envieux mourront, mais non jamais l'envie.** Vers de *Tartufe*, que Molière met dans la bouche de Mme Pernelle.

Je vous l'ai dit cent fois quand vous étiez petit :
La vertu dans le monde est toujours poursuivie;
Les envieux mourront, mais non jamais l'envie.

Ce vers est la traduction littérale de cet hexamètre latin :

Invidus acer obit, sed livor morte carebit.

Molière a pu même le trouver tout fait dans une comédie d'Adrien de Montluc, imprimée en 1633. Il ne faudrait cependant pas accuser de plagiat notre grand comique ; mettre dans la bouche de Mme Pernelle, d'une femme qui appartient au bon vieux temps, un vers qui avait déjà forcé d'adage, c'est de la part de l'auteur un trait de vérité et de caractère.

« Une tache d'encre ! Dieu seul est juge des intentions, et Dieu voit mon cœur, qui n'est pas capable de cette noirceur, car, certes, le trait serait noir. Mais je ne pouvais craindre qu'on m'ôtât l'honneur de la découverte, puisque M. Renouard l'avait déjà fait annoncer dans les journaux. Ah ! madame, que la gloire est à charge !

Les envieux mourront, mais non jamais l'envie. »
P. L. COURIER. (*Correspondance*).

ENVILASSE s. f. (an-vi-la-se). Bot. Espèce d'ébénier de Madagascar.

ENVIRON adv. (an-vi-ron — de *virer*, ou de la locution latine *in gyrum*, en circuit. Le latin *gyrus*, cercle, se rapporte, suivant Eichhoff, à la racine sanscrite *gar*, saisir, enclore; d'où aussi, selon lui, le grec *chraô, guroô*, gothique *gairda*, allemand *gürte*, anglais *gird*. Le même radical aurait produit le sanscrit *gorhan*, enceinte, grec *chôros, chortos*, gothique *gards*). A peu près, peu plus ou peu moins : ENVIRON *deux mètres. Deux mètres* ENVIRON. ENVIRON *dans le même temps Ninive fut bâtie, et quelques anciens royaumes établis.* (Boss.) *On avait élevé une haute palissade de bambous, d'*ENVIRON *cent pas en carré.* (Buff.) *L'hydrogène est quatorze fois* ENVIRON *plus léger que l'air.* (A. Rion.) *La nation paye, pour être gouvernée, un sixième* ENVIRON *de son revenu.* (Proudh.) *Un homme qui se porte bien aspire* ENVIRON *786 litres d'air par heure.* (A. Karr.) *M. de Chateaubriand passa* ENVIRON *quarante-deux ans sur quarante-quatre dans l'opposition et la bouderie.* (Ste-Beuve.)

— Prép. A peu près au temps de :

Les alouettes font leur nid
Dans les blés, quand ils sont en herbe,
C'est-à-dire *environ* le temps
Que tout aime et que tout pullule dans le monde.
LA FONTAINE.

— Gramm. Cet adverbe ne peut s'employer substantivement que pour signifier les lieux voisins, environnants. C'est donc une faute de dire : *Il me doit* AUX ENVIRONS *de cinq cents francs;* il faut dire ENVIRON *cinq cents francs.*

ENVIRONNANT (an-vi-ro-nan) part. prés. du v. Environner : *Des collines* ENVIRONNANT *une contrée.*

ENVIRONNANT, ANTE adj. (an-vi-ro-nan, an-te — rad. *environner*). Qui environne, qui est à l'entour : *Les lieux* ENVIRONNANTS. *La ville de Saint-Sauveur et les bourgs* ENVIRONNANTS *sont l'ouvrage des religieux de Saint-Benoît.* (Chateaub.)

— **Antonymes.** Eloigné, lointain.

ENVIRONNÉ, ÉE (an-vi-ro-né) part. passé du v. Environner. Complétement entouré : *Un jardin* ENVIRONNÉ *de murs. Vienne est une ville assez petite, mais* ENVIRONNÉE *de faubourgs très-spacieux.* (Mme de Staël.) ENVIRONNÉS *de créatures qui marchent comme nous à la mort, nous nous consolons sans nous instruire.* (A. Martin.)

Mais au moins quelque joie, en mourant, me console;
J'expire *environné* d'ennemis que j'immole.
RACINE.

Le pasteur écarté sous des arbres touffus,
La tête sur la mousse et les bras étendus,
S'endort *environné* de ses brebis fidèles.
SAINT-LAMBERT.

— Fig. Placé dans un milieu moral : *Etre* ENVIRONNÉ *de gloire. Rien n'est plus rare que la piété* ENVIRONNÉE *de grandeur et de puissance.* (Mass.) *Les orages de la jeunesse sont* ENVIRONNÉS *de jours brillants.* (Vauven.)

De soins tumultueux un prince *environné*
Vers de nouveaux objets est sans cesse entraîné.
RACINE.

ENVIRONNER v. a. ou tr. (an-vi-ro-né — rad. *environ*). Entourer, mettre une chose autour de : ENVIRONNER *un jardin de murs. L'oiseau* ENVIRONNE *son nid d'un duvet délicat avant de connaître la délicatesse de sa couvée.* (A. Martin.) ‖ Entourer, être ou se mettre autour de : *Des soldats l'*ENVIRONNAIENT. *Une ceinture de montagnes* ENVIRONNE *la ville.*

— Vivre habituellement auprès de : *Un roi connaît beaucoup moins que les particuliers les hommes qui l'*ENVIRONNENT. (Fén.) *Dès que nous sommes malheureux, tous ceux qui nous* ENVIRONNENT *prennent de l'empire sur nous.* (Mme de Tencin.)

— Fig. Presser de toute part; placer comme dans un milieu moral : *Les périls nous* ENVIRONNENT. *La magistrature est une espèce de sacerdoce qu'on ne saurait* ENVIRONNER *de trop de respect.* (Dupin.) *Toute la protection des lois doit* ENVIRONNER *la défense.* (Dupin.)

Peut-être assez d'honneurs *environnaient* ma vie,
Pour ne point souhaiter qu'elle me fût ravie.
RACINE.

Il lit au front de ceux qu'un vain luxe *environne*
Que la fortune vend ce qu'on croit qu'elle donne.
LA FONTAINE.

— Mar. Tourner, faire le tour de : *Le dimanche 25e, nous* ENVIRONNÂMES *l'isle pour voir s'il y avait lieu pour descendre afin d'avoir de l'eau.* (J. Parmentier.)

S'environner v. pr. S'entourer : *L'homme a beau* S'ENVIRONNER *des biens de la fortune, dès que le sentiment de la divinité disparaît de son cœur, l'ennui s'en empare.* (B. de St-P.) *Votre esprit* S'ENVIRONNE *de tous les obstacles qu'il se crée.* (N. Lemercier.)

— **Syn. Environner, ceindre, enceindre,** etc. V. CEINDRE.

ENVIRONS s. m. pl. (an-vi-ron — de *en*, et de *virer*. V. ENVIRON). Lieux d'alentour, circonvoisins : *Les* ENVIRONS *de la ville. Se promener dans les* ENVIRONS. *L'honnête homme, bloqué chez lui par la petite propriété, ne peut acquérir aux* ENVIRONS, *s'étendre, s'arrondir.* (P.-L. Courier.) *Le printemps, en Bretagne, est plus doux qu'aux* ENVIRONS *de Paris et fleurit trois semaines plus tôt.* (Chateaub.)

— Pop. *Aux environs de*, A peu près : AUX ENVIRONS DE *douze cents francs.* ‖ Vers le temps de : AUX ENVIRONS DE *Noël.*

— S'employait autrefois au singulier :

Le quadrupède écume et son œil étincelle;
Il rugit; on se cache, on tremble à l'*environ.*
LA FONTAINE.

ENVISAGÉ, ÉE (an-vi-za-jé) part. passé du v. Envisager. Regardé au visage : *Une femme* ENVISAGÉE *avec impertinence.*

— Fig. Considéré : *La philosophie est la science de la pensée, de ses lois, de ses principaux objets* ENVISAGÉS *comme tels.* (Hugonin.) *La science a pour données premières les conditions universelles de la représentation* ENVISAGÉE *dans l'homme.* (C. Renouvier.) *Toute question doit être* ENVISAGÉE *sous le triple rapport des intérêts, du droit et de la justice.* (L.-N. Bonap.) *La civilisation égyptienne,* ENVISAGÉE *dans son ensemble, n'a rien de sémitique.* (Renan.)

ENVISAGER v. a. ou tr. (an-vi-za-jé — du préf. *en*, et de *visage*. Prend un *e* après le *g* devant les voyelles *a, o : Il envisagea, nous envisageons*). Regarder au visage :

... Plus je vous *envisage*
Et moins je reconnais, monsieur, votre visage.
RACINE.

— Fig. Tourner son attention directe sur; considérer : ENVISAGER *le péril avec fermeté. Sachez que le vrai courage consiste à* ENVISAGER *tous les périls et à les mépriser quand ils sont nécessaires.* (Fén.) *Il faut se soumettre à tout et* ENVISAGER *tout ce qui peut arriver.* (Mme de Sév.) *Celui qui feint d'*ENVISAGER *la mort sans effroi ment.* (J.-J. Rouss.) *L'opprimé* ENVISAGE *comme un bienfait la simple cessation de ses maux.* (Royer-Collard.) *La religion et l'Etat n'*ENVISAGENT, *dans le mariage, que les devoirs qu'il impose.* (De Bonald.) *Quand on n'*ENVISAGE *les choses que sous un seul aspect, on s'égare forcément.* (E. Laboulaye.) *Etre modeste, c'est* ENVISAGER *avec douceur l'orgueil et la présomption de nos semblables.* (Alibert.)

Nul de nous de sang-froid n'*envisage* la mort.
L. RACINE.

Le sage quelquefois fait bien d'exécuter
Avant que de donner le temps à la sagesse
D'*envisager* le fait, et sans la consulter.
LA FONTAINE.

‖ Avoir en vue : *Quelque charme qu'on trouve dans l'exercice de la vertu, l'ambition* ENVISAGE *toujours la récompense qui la suit.* (B. de St-P.)

S'envisager v. pr. Etre envisagé, examiné : *La difficulté peut* S'ENVISAGER *encore d'une autre manière.*

— Se regarder, se considérer soi-même : *Nous ne* NOUS ENVISAGEONS *jamais que dans le point de vue que notre état présent nous offre.* (Mass.) *Chacun* S'ENVISAGE *toujours par certains côtés favorables.* (Mass.)

— Se regarder l'un l'autre au visage :

L'un et l'autre rival, s'arrêtant au passage,
Se mesure des yeux, s'observe, s'*envisage.*
BOILEAU.

ENVOI s. m. (an-voi — rad. *envoyer*). Action d'envoyer, d'expédier : *Pressez l'*ENVOI *de mes soieries. Kléber disait dans une dépêche que les soldats étaient nus; mais le général Bonaparte avait laissé du drap pour les vêtir, et un mois après l'*ENVOI *de cette dépêche ils étaient habillés.* (Thiers.)

— Comm. *Lettre d'envoi*, Lettre d'avis contenant la facture des marchandises envoyées.

— Littér. Vers qui accompagnent une pièce de poésie comme un hommage à la personne à qui on l'adresse. ‖ Dernière strophe de l'ancienne ballade et du chant royal : *L'*ENVOI *du chant royal commençait ordinairement par ce mot : Prince.*

— Jurispr. *Envoi en possession*, Autorisation donnée par jugement, et en vertu de laquelle les héritiers présomptifs des absents déclarés, les héritiers irréguliers, les enfants naturels, les conjoints et l'Etat se mettent en possession des biens qui leur sont dévolus.

— **Encycl.** Littér. On appelle *envoi* le petit couplet qui termine la ballade et en reproduit le refrain. Il s'adresse d'ordinaire à la personne à laquelle le poëte fait hommage de sa pièce de vers. En voici quelques exemples. Villon termine la ballade des *Dames du temps jadis* par cet *envoi :*

Prince, n'enquerez, de sepmaine,
Où elles sont, ne de cest an,
Que ce refrain ne vous remaine (reste) :
Mais où sont les neiges d'antan!

La ballade de Sarrazin sur la *Mort de Voiture* est terminée par l'*envoi* suivant :

Prince Apollon, un funeste corbeau,
En croassant au sommet d'un ormeau,
A dit trois fois, d'une voix prophétique :
Bouquins, bouquins, rentrez dans le tombeau!
Voiture est mort, adieu la muse antique.

L'*envoi* de la ballade de Marigny sur l'*Amour* en résume vivement la double pensée :

En amour si rien n'est amer,
Qu'on est sot de ne pas aimer!
Si tout l'est au degré suprême,
Qu'on est sot alors que l'on aime.

La Fontaine envoie en ces termes sa ballade *A Madame Fouquet :*

Reine des cœurs, objet délicieux,
Que suit l'enfant qu'on adore en des lieux
Nommés Paphos, Amathonte et Cythère,
Vous qui charmez les hommes et les dieux,
En puissiez-vous dans cent ans autant faire!

On trouve aussi des *envois* à la suite de quelques contes en vers et de quelques chansons.

— Jurispr. *Envoi en possession.* La possession est parfaitement distincte de la propriété. La propriété est le droit d'user et d'abuser, ou plus exactement de disposer d'une manière absolue d'une chose qui nous appartient. La possession est le fait d'avoir en réalité cette chose à notre disposition, à la portée de la main et de l'usage. Quelques jurisconsultes font dériver le mot possession du verbe *posse*, pouvoir, c'est-à-dire avoir en son pouvoir. Cette étymologie est fort satisfaisante. La possession, on le comprend, peut très-bien, en fait, être séparée de la propriété. Je reste parfaitement propriétaire de ma montre que j'ai perdue ou qui m'a été volée, et je n'en suis certainement pas possesseur en ce moment. Il arrive dans différentes circonstances, même en dehors de tout procès, de tout litige proprement dit, que les parties intéressées doivent se faire mettre, par les tribunaux, en possession de droits ou de biens qui leur sont acquis juridiquement déjà, mais dont elles ne peuvent disposer activement sans en avoir reçu cette investiture par un acte de l'autorité judiciaire. Quelquefois il s'agit de biens et de droits irrévocablement acquis, mais non encore possédés d'une manière effective. D'autres fois, les biens dont on réclame l'*envoi* en possession ne sont acquis aux réclamants que sous condition et sous la réserve de certaines éventualités. Nous allons rapidement parcourir dans cet article les différents cas d'*envoi* judiciaire en possession, soit provisoires et résolubles sous conditions, soit irrévocables et définitifs.

Il y a lieu d'abord à cette mesure judiciaire dans le cas où une personne est en état d'absence. Etre absent, en droit, cela ne signifie point, comme dans le langage ordinaire, le simple fait d'être plus ou moins longtemps éloigné de son domicile. L'absent, légalement parlant, est celui qui a disparu de son domicile sans laisser de procuration à personne, dont on n'a plus de nouvelles et dont l'existence est en somme problématique. Lorsque cinq ans se sont écoulés sans nouvelles de la personne disparue, et après une enquête ordonnée après l'expiration de la quatrième année, le tribunal du ressort rend un jugement qui déclare l'état d'absence. Aux termes de l'article 120 du code Napoléon, par suite du jugement déclaratif de l'absence, ou, au besoin, par une disposition de ce jugement lui-même, les parties intéressées peuvent obtenir leur *envoi* provisoire en possession des biens de l'absent. Ces parties intéressées, hâtons-nous de le dire, sont uniquement les héritiers présomptifs de la personne absente, ou tous autres ayant sur ses biens des droits subordonnés à la condition de son décès. Tels seraient des légataires ou encore le conjoint présent qui serait commun en biens avec l'époux disparu. Pour connaître quelles personnes sont héritières présomptives, on se réfère nécessairement à l'époque de la disparition de l'absent ou à la date de ses dernières nouvelles. On comprend que la question des dates est ici fort importante; elle peut amener des mutations dans les personnes qui succèdent présomptivement.

L'*envoi* en possession, dans le cas qui nous occupe, n'est que provisoire. L'absent peut reparaître; l'époque fixe de son décès peut être ultérieurement connue et attribuer sa succession à d'autres personnes que celles qui semblaient être d'abord ses héritiers présumés. Les envoyés en possession ne sont donc point des propriétaires définitifs. Ils n'ont qu'un dépôt, un mandat peut-être transitoire d'administration. Ils peuvent avoir à rendre compte un jour, soit à l'absent lui-même, soit à ses véritables héritiers. En conséquence, ils sont tenus de fournir caution qu'ils géreront avec fidélité, et ils doivent faire rédiger un inventaire exact de l'actif mobilier de l'absent (art. 123 et 125 du code Napoléon). Néanmoins, la loi a voulu que leur gestion fût intéressée. Les fruits et revenus des biens leur demeurent acquis, à savoir : pour les 4/5 si l'absent reparaît ou qu'on ait de ses nouvelles avant quinze ans; pour les 9/10 s'il ne reparaît qu'après ce terme, et enfin pour la totalité, s'il n'y a de nouvelles ou de retour qu'après trente ans (art. 127). Au reste, durant toute cette période provisoire, les envoyés en possession n'ont nullement le droit d'aliéner ou d'hypothéquer les biens de l'absent.

Si trente ans sont révolus depuis l'*envoi* en possession, ou s'il s'est écoulé cent ans depuis la naissance de l'absent, l'*envoi* définitif est prononcé au profit des intéressés. Ceux-ci sont réputés propriétaires des biens, et l'absent viendrait-il à reparaître, il serait obligé de respecter les aliénations ou les hypothèques consenties depuis l'*envoi* définitif en possession.

Il y a encore lieu à *envoi* judiciaire en possession dans le cas où une succession est dévolue à ce que l'on appelle des successeurs irréguliers. Ces successeurs dits irréguliers sont : 1o les enfants naturels succédant à la totalité des biens à défaut de parents; 2o le conjoint survivant ; 3o et en dernier lieu l'Etat. Ces personnes, réelles ou morales, ne sont point héritières, juridiquement parlant; elles ne sont point de la famille du défunt, et l'hérédité est essentiellement et exclusivement un droit de famille. L'enfant naturel, le conjoint ou l'Etat, alors même qu'ils succèdent à défaut de parents, n'ont donc point la saisine de plein droit, qui n'appartient qu'aux héritiers que rattache au défunt le lien de la famille. Ils doivent demander aux tribunaux l'*envoi* en possession des biens de la succession (art. 770 et 773 du code Napoléon). Jusque-là, bien que leur droit soit acquis, ils n'en ont pas l'exercice actif, et ils ne pourraient pas intenter les actions qui intéressent la succession ni y défendre.

Le légataire universel, même s'il n'est pas parent du testateur, n'est pas en général obligé de demander l'*envoi* en possession au tribunal dans le ressort duquel la succession s'est ouverte. Il est néanmoins obligé de réclamer cet *envoi* lorsque le testament est olographe ou mystique (art. 1008 du code Napoléon). Les testaments en cette forme ne sont, en somme, que des actes privés. Ils n'offrent pas, de prime abord, la certitude qui est attachée à un titre authentique. De là la nécessité, supposée au moins par les législateurs, de recourir à l'*envoi* judiciaire en possession.

ENVOILÉ, ÉE (an-voi-lé) part. passé du v. Envoiler : *Lame* ENVOILÉE.

ENVOILER (S') v. pr. (an-voi-lé — de *en*, et *voiler*, par comparaison avec la courbure de la voile). Techn. Se dit du fer ou de l'acier qui se courbe lorsqu'on le trempe : *Les limes* S'ENVOILENT *quelquefois à la trempe.* (Acad.)

ENVOILURE s. f. (an-voi-lu-re — rad. *s'envoiler*). Techn. Action du fer, de l'acier qui se courbe quand on le trempe.

ENVOLÉ, ÉE (an-vo-lé) part. passé du v. S'envoler. Parti en volant : *Des oiseaux* ENVOLÉS.

— Fig. Disparu : *Illusions* ENVOLÉES. *Mes beaux jours sont* ENVOLÉS.

Que sert-il d'être plaint quand l'âme est *envolée?*
LA FONTAINE.

ENVOLER (S') v. pr. (an-vo-lé — du préf. *en* et de *voler*). Prendre son vol, s'enfuir en volant : *Les oiseaux* SE SONT ENVOLÉS. *Aux approches de l'hiver et des premiers brouillards, on voit* S'ENVOLER *à grands cris, vers le sud, une volée de grues retardataires.* (Mérimée.)

L'alouette *s'envole* en chantant vers la nue.
J. AUTRAN.

Le cygne qui *s'envole* aux voûtes éternelles,
Amis, s'informe-t-il si l'ombre de ses ailes
Flotte encor sur un vil gazon?
LAMARTINE.

— Par ext. S'enfuir, s'échapper, s'en aller; être emporté rapidement : *On vint pour prendre les prisonniers, les oiseaux* S'ÉTAIENT ENVOLÉS. *L'âme juste* S'ENVOLE *dans le sein de Dieu.* (Mass.)

— Poétiq. S'élancer par l'inspiration :

Si tu veux *t'envoler* aux sphères éternelles,
Poëte aventureux, laisse croître tes ailes.
LACHAMBEAUDIE.

— Fig. Passer, s'évanouir rapidement : *Le temps* S'ENVOLE *auprès de vous. Le plaisir est à peine entré dans le cœur, qu'il* S'ENVOLE, *en y laissant le repentir.* (La Rochef.-Doud.)

Sur les ailes du temps la tristesse *s'envole.*
LA FONTAINE.

Sur les ailes du temps la jeunesse *s'envole.*
DELILLE.

Sitôt que l'amour *s'envole*,
Il ne connaît point de retour.
J.-B. ROUSSEAU.

[nombre,
Nos chagrins, nos regrets, nos pertes sont sans
Mais le plaisir *s'envole* et passe comme l'ombre.
VOLTAIRE.

Lorsque dans nos malheurs un ami nous console,
La peine diminue et le chagrin *s'envole.*
CAPELLE.

Si le sort ennemi m'assiége et me désole,
Je pleure, mais bientôt la tristesse *s'envole.*
A. CHÉNIER.

— Avec ellipse du pronom : *Le bruit d'un fusil qu'on arme suffit souvent pour faire* ENVOLER *une perdrix.*

ENVOÛTEMENT s. m. (an-voû-te-man — rad. *envoûter*). Opération magique qui consistait à faire, sur une image en cire ou sur tout autre objet symbolisant la personne à qui l'on voulait nuire, des blessures dont la personne représentée était censée souffrir elle-même : *Les affaires d'*ENVOÛTEMENT *ont été nombreuses au moyen âge.* (A. de Gasparin.)

— **Encycl.** L'*envoûtement* est une opération de la magie noire; elle était très-fréquemment pratiquée dans l'antiquité et surtout dans le moyen âge. Elle rappelle à la mémoire les messes du diable, les sacrements administrés à des reptiles, les effusions de sang, les sacrifices humains. « La méthode des *envoûtements* cérémoniels, dit un cabaliste moderne, M. Eléphas Lévi, varie suivant les temps et suivant les personnes. » Les sorciers qui le pratiquent ... disons mieux : qui le pratiquaient, avaient soin de se procurer, pour leur opération, soit des cheveux, soit des vêtements ayant appartenu à la personne contre laquelle ils voulaient agir. Ils choisissaient ensuite un animal qui était censé représenter cette personne; ils lui donnaient son nom, le mettaient en rapport avec les cheveux ou les vêtements, le tuaient d'un seul coup avec leur couteau magique, et, lui ayant arraché le cœur de la poitrine, ils enveloppaient ce cœur dans les objets venus de la personne, et pendant trois jours ils y enfonçaient de temps en temps des clous ou des épingles en prononçant des paroles de malédiction contre la personne. Ils supposaient que toutes les tortures qu'ils faisaient subir au cœur de cet animal tourmentaient en même temps l'objet de leur aversion. D'autres encore administraient à un crapaud le baptême en lui donnant les noms et les prénoms de leurs ennemis; ensuite ils faisaient avaler à ce crapaud une hostie consacrée avec des formules d'imprécation; puis, après l'avoir entouré de cheveux ou de vêtements provenant de la victime désignée, ils enterraient le crapaud dans un lieu où elle avait l'habitude de passer souvent. Mais les *envoûtements* les plus ordinaires se faisaient sur des figures de cire; on mêlait à cette cire de l'huile baptismale et des cendres d'hosties brûlées. De ce mélange on formait une image de la personne contre laquelle on dirigeait les maléfices; on habillait cette image des mêmes vêtements que celle-ci avait l'habitude de porter; on lui administrait les sacrements et on prononçait contre elle toutes les formules de l'exécration et de la malédiction; ensuite on lui faisait subir des tortures inimaginables, espérant qu'elles étaient ressenties par le maléficié lui-même. Si la statue fondait à l'ardeur du feu, la victime de l'*envoûtement*, après avoir langui et dépéri pendant un certain temps, était condamnée à mourir d'épuisement; si les figures de cire étaient piquées, les personnes envoûtées souffraient précisément dans la partie qui avait reçu la piqûre; un coup porté dans le cœur de l'image déterminait la mort immédiate de l'envoûté.

Mais la magie fournissait le remède à côté du mal. Pour paralyser l'effet de l'*envoûtement*, il fallait que la personne maléficiée rendît à l'envoûteur un service quelconque et qu'elle tâchât de l'amener à la communion du sel. Pour éviter l'*envoûtement* opéré par le crapaud, on devait porter sur soi un crapaud vivant renfermé dans une boîte de corne. Pour l'*envoûtement* par le cœur percé, la personne qui en était l'objet devait manger un cœur d'agneau assaisonné de sauge et de verveine.

Les anciens croyaient à la puissance de l'*envoûtement* et à ses effets singuliers ou terribles; les auteurs latins parlent de cette pratique de sorcellerie comme d'une des manœuvres occultes le plus souvent employées par les sorciers contre les personnes auxquelles ils veulent nuire. Ovide, dans une de ses plus gracieuses élégies, se plaint d'être sous l'influence fâcheuse du maléfice qui fut plus tard désigné sous le nom de *nœud de l'aiguillette;* il craint qu'une statuette de cire rouge, faite à son image et portant son nom, n'ait été soumise, par une sorcière, à des artifices magiques causes de sa mésaventure :

Sagave pœnicea defixit nomina cera,
Et medium tenues in jecur egit acus?

Pendant le moyen âge, la croyance à l'*envoûtement* était universellement répandue. Le peuple criait à l'*envoûtement* quand un prince ou tout autre personnage important mourait d'une maladie dont les causes et le développement échappaient à la science des médecins, et les médecins eux-mêmes étaient peut-être bien aises d'expliquer par des motifs surnaturels l'impuissance de leur intervention. C'est ainsi que, d'après des chroniques du temps, Dufas, roi d'Ecosse, dépérit peu à peu, et mourut tout desséché, par le maléfice d'une sorcière qui faisait fondre tous les jours, sur un brasier, la statue en cire de ce prince. Charles IX et plusieurs autres princes, au dire de divers mémoires, subirent aussi l'influence mortelle et infaillible de l'*envoûtement.* Souvent l'accusation d'*envoûtement* fut le moyen dont on se servit pour se défaire d'un rival ou d'un ennemi. Nous ne citerons que deux exemples de pareils faits parmi ceux dont l'histoire a conservé le souvenir.

Sous le règne de Louis X, Enguerrand de Marigny, garde du trésor, fut arrêté sous l'inculpation du crime de concussion et d'altération des monnaies. Le roi était disposé à le traiter avec modération, lorsque ses ennemis, déterminés à le perdre, rapportèrent à Louis X « qu'un nécromant de profession, à la sollicitation de la femme et de la sœur d'Enguerrand, avoit fabriqué certaines images de cire à la ressemblance du roi, du comte Charles (de Valois) et d'autres barons, afin de procurer par sortilége la délivrance d'Enguerrand et de jeter un maléfice sur lesdits roi et seigneurs; lesquelles images maudites étoient en telle manière ouvrées, que, si longuement elles eussent duré, lesdits roi, comte et barons n'eussent fait chaque jour qu'amenuiser, sécher et languir jusqu'à la mort. »

Pour donner quelque poids à ces allégations, on montra au roi des figures percées et sanglantes que l'on assura avoir été trouvées chez le nécromant. Louis X, épouvanté, consentit à la condamnation de son favori, qui fut pendu à Montfaucon.

En Angleterre, pendant que Henri VI était sur le trône, le cardinal de Winchester, jaloux du crédit que le duc de Glocester avait dans l'esprit du roi, porta contre la femme du duc l'accusation de sorcellerie. Il parvint à suborner des témoins, qui déclarèrent que la duchesse avait des entrevues fréquentes avec un prêtre accusé de nécromancie et une sorcière nommée Marie Gardemain; ces témoins assurèrent de plus, sous la foi du serment, que la duchesse et ses deux complices se livraient à des pratiques diaboliques et faisaient fondre à un feu ardent une effigie en cire de Henri VI, afin d'épuiser les forces de ce prince et d'abréger sa vie, qui s'éteindrait quand la cire serait consumée. Cette accusation fut admise par les juges; malgré les protestations d'innocence des accusés et le haut rang de la duchesse, tous trois furent déclarés coupables; la duchesse fut condamnée à un emprisonnement perpétuel; le prêtre fut pendu et la prétendue sorcière brûlée.

La pratique de l'*envoûtement* se retrouve à des époques plus rapprochées de nous.

Après l'assassinat du duc et du cardinal de Guise, un grand nombre de prêtres ligueurs, mêlant la superstition la plus aveugle au fanatisme le plus effréné, plaçaient sur les autels, pendant la messe, des statuettes de cire faites à l'image de Henri III, et les piquaient au cœur, en prononçant des paroles magiques, afin de donner la mort à ce monarque, que, dans les transports de leur fureur, ils appelaient le tyran Hérode.

ENVOÛTER v. a. ou tr. (an-voû-té — Ménage tire ce mot d'*invotare*, de *votum*, vœu. V. VŒU. Remarquant que les anciens Latins se sont servis de *devovere* dans la même signification d'ensorceler avec des images, Diez adopte à peu près cette opinion; il fait observer que cette opération magique se disait en latin *devotare*, et, comme Ménage, il pense que le français a supposé un mot semblable *invotare*, envoûter; mais, ainsi que le fait justement remarquer M. Littré, *invotare* aurait donné *envouer*, comme *devotare*, dévouer. Le Duchat et M. Littré préfèrent rapporter *envoûter* au bas latin *invultare, invultuare*, de *in*, en, et *vultus*, face. « L'opinion commune, dit Le Duchat, est que les sorciers charment par le seul aspect, et anciennement on appelait *voult* le visage; ou bien, et c'est là plutôt la véritable explication de cette origine, parce que les images dont on se sert pour ensorceler doivent être faites à la ressemblance de la personne à qui on en veut. » On a dit autrefois *voutoier*, de *vultuare*, dans la même signification. Quant au latin *vultus*, il se rapporte, sans doute, à *volo, vult, voluntas*, vouloir, de la racine sanscrite *var*, vouloir, désirer, proprement choisir, ce qui ramène la notion de la volonté à celle du choix. Le visage ou la face est, en effet, la partie du corps qui manifeste particulièrement les impressions de la volonté. Dans tous les cas, c'est à tort que l'Académie met un accent circonflexe, comme si le mot venait de *voûte*). Pratiquer l'opération magique connue sous le nom d'envoûtement.

ENVOYABLE adj. (an-vo-ia-ble ou an-voi-ia-ble — rad. *envoyer*). Que l'on peut envoyer : *Cette lettre n'est pas* ENVOYABLE.

ENVOYAGE s. m. (an-vo-ia-je ou an-voi-ia-je — rad. *envoyer*). Min. Point de jonction des galeries de roulage avec le puits d'extraction, ainsi appelé parce que c'est de cette partie de la mine que les produits de l'exploitation sont envoyés à la surface du sol. ‖ *Chambre d'envoyage* ou *d'accrochage*, Partie de l'envoyage qui est spécialement disposée pour opérer le chargement des wagons, bennes ou cussats, destinés à élever les produits de l'exploitation à l'orifice du puits d'extraction.

ENVOYE s. f. (an-voi). Erpét. Nom vulgaire de l'orvet.

ENVOYÉ, ÉE (an-vo-ié ou an-voi-ié) part. passé du v. Envoyer. Qu'on a fait aller quelque part : *Une lettre* ENVOYÉE *à son adresse. En Angleterre, les coupables condamnés à l'exil sont* ENVOYÉS *à Botany-Bay.* (Michelet.)

— Substantiv. Personne envoyée : *Votre* ENVOYÉ *m'a exposé longuement votre plan.* ‖ Ministre, ambassadeur envoyé par un prince souverain ou par un Etat auprès d'un autre prince ou d'un autre Etat : *Un* ENVOYÉ *ordinaire. L'*ENVOYÉ *extraordinaire de la cour de France.*

— *Envoyé de Dieu*, Personne qui a une mission divine : *Tout grand homme auprès du peuple est l'*ENVOYÉ DE DIEU. (Béranger.) *Le faible des gouvernements est de se prendre pour des* ENVOYÉS DE DIEU. (H. Castille.) *Le plus pauvre musulman trouve pour ses hôtes une réception cordiale; ils sont les* ENVOYÉS DE DIEU. (Feydeau.)

— **Syn. Envoyé, ambassadeur, député.** V. AMBASSADEUR.

ENVOYER v. a. ou tr. (an-vo-ié ou an-voi-ié — ital. *inviare;* du lat. *in*, dans, et de *via*, voie. *J'envoie, tu envoies, il envoie, nous envoyons, vous envoyez, ils envoient; j'envoyais, nous envoyions; j'envoyai, nous envoyâmes; j'enverrai, nous enverrons; envoie, envoyons, envoyez; que j'envoie, que nous envoyions; que j'envoyasse, que nous envoyassions; envoyant, envoyé, ée*). Faire aller : ENVOYER *un commissionnaire chez un ami.*

— Députer, déléguer : *Paris vient d'*ENVOYER *au Corps législatif de nouveaux représentants de l'opposition.*

— Faire porter, expédier : ENVOYER *une lettre pressante.* ENVOYER *des ordres.* ENVOYER *des présents. Les anoblissements que le chancelier de France* ENVOYAIT *de toutes parts en 1814 portaient nécessairement atteinte aux principes de la liberté politique.* (Mme de Staël.) ‖ Lancer, faire aller en poussant loin de soi : ENVOYEZ-*moi la balle. L'ennemi nous* ENVOYA *ses boulets toute la nuit. Ce gamin nous* ENVOIE *des pierres à la tête.* ‖ Appliquer avec violence : ENVOYER *un coup de pied à quelqu'un.* ‖ Pousser, jeter, lancer hors de soi : *La lumière que le ciel nous* ENVOIE. *Le vin* ENVOIE *des fumées à la tête.* (Acad.)

— Faire arriver, procurer à quelqu'un : *Voilà ce que la fortune nous* ENVOIE. *Si Dieu pouvait nous* ENVOYER *de la pluie! Dieu* ENVOIE *la douleur à l'homme comme une peine de sa désobéissance.* (J. de Maistre.) *Si Dieu* ENVOIE *la colère de la tempête à la terre, il y* ENVOIE *aussi le sourire du printemps.* (E. Pelletan.)

— Fig. Adresser, diriger : *J'*ENVOIE *quelquefois ma pensée aux lieux où vous êtes, et je me distrais.* (Dider.)

[envoie,
Ah ! qu'un seul des soupirs que mon cœur vous
S'il s'échappait vers elle, y porterait de joie !
RACINE.

O soupirs, soupirs, si doux,
Je ne voudrais d'autre joie
Que d'arriver avec vous
Où mon âme vous *envoie!*
***

— Absol. : ENVOYER *chez quelqu'un.* ENVOYEZ *demander des nouvelles.*

— Fam. *Envoyer au diable, à tous les diables*, Repousser, renvoyer avec colère, avec indignation; maudire, exécrer : ENVOYEZ AU DIABLE *tous les importuns. J'*ENVOIE AU DIABLE *tous ses raisonnements.*

Envoyer au diable un époux,
Cela se dit dans le courroux.
MOLIÈRE.

— *Envoyer promener, envoyer paître*, Repousser, renvoyer avec rudesse : *Je l'*ENVERRAI PROMENER *avec ses goguenardises.* (Mol.) *Le pasteur qui* M'A ENVOYÉ PAÎTRE *me traite de brebis galeuse.* (Bussy-Rab.)

— *Envoyer dans l'autre monde, envoyer* ad patres, Faire mourir : *Ce médecin* ENVOIE *tous ses malades* DANS L'AUTRE MONDE.

— v. n. ou intr. Mar. Mettre la barre du gouvernail sous le vent, pour commencer à faire virer vent devant : *Timonier,* ENVOYEZ ! ‖ Faire une décharge d'artillerie : *Canonniers,* ENVOYEZ !

S'envoyer v. pr. Etre envoyé : *Le nombre des lettres qui* S'ENVOIENT *vers le premier janvier est incalculable.*

— Envoyer l'un à l'autre : *A la nouvelle année, chacun* S'ENVOIE *sa carte de visite.*

ENVOYEUR s. m. (an-vo-ieur ou an-voi-ieur — rad. *envoyer*). Comm. Celui qui fait un envoi : *L'*ENVOYEUR *et le destinataire.*

— Administr. Celui qui adresse de l'argent à quelqu'un par l'entremise de l'administration des postes.

ENXU s. m. (ain-ksu). Entom. Nom indigène de quelques espèces de guêpes cartonnières, qui habitent le Brésil.

— **Encycl.** Les nids d'*enxus* sont bombés à la partie supérieure et aplatis en dedans; ils ont la forme d'un chapeau chinois. Ils sont suspendus aux branches des arbres, près de terre. Le carton qui forme la partie supérieure est très-épais; sa couleur est jaunâtre et tachetée. La partie inférieure laisse à découvert les tubes qui renferment l'essaim. Un certain nombre d'insectes sont toujours en sentinelle, la tête hors du tube, d'où ils sortent au besoin en faisant entendre un bourdonnement destiné à épouvanter l'ennemi qui ose-

s'approcher de leur demeure. Leur piqûre est très-dangereuse, et même quelquefois mortelle. Ces guêpes cartonnières sont de taille et de couleur variables; quelques-unes sont brunes, d'autres, jaunes rayées de noir, et d'autres grises rayées de vert; ces dernières sont les plus petites.

Il y a encore une autre espèce extrêmement petite, de couleur cendrée rayée de jaune brillant. Ces guêpes ne sont guère moins dangereuses. Elles se distinguent des autres espèces, non-seulement par la petitesse de leur taille, mais encore par la forme de leurs nids, qui sont des sortes de cartouches attachées aux branches tout au sommet des grands arbres. Ces nids, d'une longueur de 20 à 30 centimètres, ont exactement la forme de lanternes chinoises. Ils sont d'une couleur blanchâtre ou cendrée. L'ouverture du nid est un petit trou percé à la partie inférieure.

Une des plus petites espèces de guêpes cartonnières produit un miel abondant et très-savoureux. Le carton qui forme l'enveloppe extérieure du nid de cet *enxu* à miel est plus fin que celui des autres espèces. Ce nid a la forme d'une bombe plus ou moins aplatie, et présente parfois aussi l'aspect d'un œuf d'autruche.

ÉNYALE s. m. (é-ni-a-le — du gr. *enualios*, belliqueux). Erpét. Genre de reptiles sauriens de la famille des iguanes, comprenant deux espèces, qui habitent le Brésil et la Guyane.

ÉNYDRE s. f. (é-ni-dre — du gr. *en*, dans; *udor*, eau). Bot. Genre de plantes de la famille des composées.

ÉNYDROBIE s. f. (é-ni-dro-bî — du gr. *en*, dans; *udor*, eau; *bios*, vie). Erpét. Genre de reptiles batraciens.

ENYED (NAGY-), en allemand *Strassburg*, ville d'Autriche, dans la Transylvanie, cercle de Carlsbourg, autrefois ch.-l. du comitat du Weissembourg-Inférieur, à 50 kilom. S. de Klaussenbourg, près de la rive droite du Maros; 5,500 hab. Collége calviniste, avec facultés de sciences, de théologie, de lettres et de droit. Culture de la vigne aux environs. On y remarque les ruines d'un ancien fort, où les Saxons, qui avaient fondé la ville, avaient l'habitude de se retirer pour se défendre contre les Transylvains. Les rues conservent encore aujourdhui leurs noms saxons. La population se compose de Hongrois, d'Allemands, d'Arméniens, de Grecs et de Valaques.

ÉNYGRE s. m. (é-ni-gre — gr. *enugros*, qui vit dans l'eau). Erpét. Genre de reptiles ophidiens de la famille des boas.

ÉNYMÉNOSPERME s. m. (é-ni-mé-no-spèr-me — du gr. *en*, dans; *umên*, membrane; *sperma*, semence). Bot. Syn. de PLEUROSPERME.

ÉNYO s. f. (é-ni-o — nom mythol.). Arachn. Genre d'aranéides formé aux dépens du genre clotho.

ÉNYO, nom grec de la déesse de la guerre. V. BELLONE.

ÉNYPNALISME s. m. (é-ni-pna-li-sme — du gr. *enypnion*, songe). Magnétisme animal. V. MAGNÉTISME.

ÉNYPNIOTISME s. m. (é-ni-pni-o-ti-sme — du gr. *enypnion*, songe). Sommeil magnétique.

ENZ, rivière d'Allemagne. Elle prend sa source dans le Wurtemberg, cercle de la Forêt-Noire, au lac Poppelsee, se dirige d'abord du S. au N., arrose Wilbad, entre dans le duché de Bade, où elle coule dans la direction de l'O. à l'E., baigne Pforzheim et se jette dans le Neckar, après un cours de 120 kilom. Sur ses rives s'élève la petite ville d'Enzberg, à 9 kilom. S. de Maulbronn; 1,500 hab. Manufactures de papier. Commerce en vins assez estimés.

ENZERSDORF, village de l'empire d'Autriche, dans l'Autriche, au-dessus de l'Ens, ch.-l. de district, gouvernement et à 5 kilom. E. de Vienne, sur la rive gauche d'un bras droit du Danube, en face de l'île de Lobau; 800 hab. Marché aux grains très-frequenté. C'est près de ce village que se livra, les 5 et 6 juin 1809, la glorieuse bataille de Wagram.

ENZERSDORF (MARIA-) ou **AMGEBIRGE**, c'est-à-dire *Sur la montagne*, village d'Autriche, dans la basse Autriche, gouvernement et à 17 kilom. S.-O. de Vienne; 820 hab. Couvent de franciscains renfermant une statue miraculeuse de la Vierge. Eglise qui attire chaque année une foule de pèlerins. Ce bourg est la résidence d'été d'un grand nombre de Viennois. On y remarque encore le tombeau du poëte Werner. Aux environs, beau château moderne de Lichtenstein.

ENZILLI, ville de Perse, prov. de Ghilan, dans la mer Caspienne, sur une pointe de terre peu élevée, laquelle, située en face d'une autre pointe appelée Kazeran, forme avec cette dernière une sorte de baie ou de lagune; 4,000 hab. La ville n'est qu'un misérable assemblage de cabanes de bois et de huttes de roseaux, au milieu desquelles s'élèvent trois caravansérails, séparés les uns des autres par des palissades de roseaux. Elle n'a pour toute défense que quelques tours isolées. Une passe étroite, qui n'a pas plus de 500 mètres de largeur, sépare les deux pointes dont nous avons parlé ci-dessus, et forme l'entrée de la baie, qui, s'élargissant à l'intérieur, atteint une longueur de 32 kilom. sur une largeur d'environ 17 kilom.; mais sa profondeur est à peine de 1m,60. Plus de 70 torrents se déversent dans cette baie; aussi, à toute époque de l'année, elle forme, sur la côte de la mer Caspienne, comme un lac d'eau douce.

ENZINA (Jean de LA), auteur dramatique espagnol. V. LA ENZINA.

ENZINAS, nom de plusieurs théologiens et écrivains espagnols. V. ENCINAS et DRYANDER.

ENZO, ou **ENRICIO** en Italie, **HANS** en Allemagne, **ENTIUS** ou **HENZIUS** en latin, roi de l'île de Sardaigne, né en 1224, mort à Bologne en 1272. Fils naturel de l'empereur Frédéric II, il épousa, en 1238, Adélaïde, marquise de Massa, héritière des judicats de Galliera et de Torres, par la mort de son mari Ubaldo dei Visconti. Le pape avait présenté à la riche veuve un noble guelfe de la famille de Porcaria; mais l'ambition d'Adélaïde lui fit préférer le fils de l'empereur, qui lui permettrait de réunir à ses titres celui de reine de Sardaigne. De son côté, l'empereur prétendait que l'île avait été détachée de son obéissance, et il accepta avec empressement cette occasion de rentrer dans son domaine. Ce mariage, qui brisait et annulait le legs des Etats que, dans une grave maladie, la marquise Adélaïde avait fait au pape, fut le signal des hostilités. L'empereur était déjà excommunié, le fils le fut à son tour. Sismondi prétend que jamais le jeune roi ne parut dans ses Etats. Gazano, qui écrivait en 1777, affirme le contraire. Quoi qu'il en soit, son séjour y dura peu, car l'année suivante (1239) son père le rappela en Italie pour lui confier, avec le titre de vicaire impérial en Lombardie, le commandement du corps de troupes qui devait attaquer le Milanais. Le jeune roi envahit l'Ombrie et s'en empare en quelques jours, puis revient en Lombardie combattre les guelfes. Un concile général devait être réuni à Saint-Jean-de-Latran; les Génois avaient reçu du pape la mission honorable de porter à Rome les prélats convoqués. Pise, blessée de ce choix, arme 40 galères et vient joindre la flotte impériale, composée de 27 vaisseaux, que commandait Enzo. La flotte génoise, sous les ordres de Giacomo Malocello, et composée de 52 galères, naviguait sans défiance. Enzo la joint à la hauteur de l'écueil du Giglio, l'attaque et s'en rend maître après une résistance acharnée. Des prélats furent tués ou noyés dans l'action; les autres, parmi lesquels se trouvèrent des légats pontificaux, furent envoyés prisonniers, partie à Pise, partie à Naples, d'après les ordres donnés par l'empereur à son fils. A Pise, on les enferma dans le château de la cathédrale, où on les enchaîna avec des chaînes d'argent; à Naples, ils furent fort mal traités et disséminés dans différentes forteresses.

Cette victoire ne put abattre le parti guelfe. La conduite d'Enzo souleva en Italie une indignation générale, et bientôt son armée devint insuffisante à tenir tête aux partis qui battaient la campagne. Il fut refoulé peu à peu en Lombardie, et se trouva réduit à la seule possession de Modène et de Reggio. Près d'être attaqué dans la première de ces villes par l'armée bolonaise, il en sort pour offrir la bataille (1249). Le combat dura jusqu'à la nuit avec un avantage égal; mais alors les troupes d'Enzo, ayant voulu prendre une nouvelle position, furent enfoncées et mises en complète déroute. Enzo tomba aux mains des ennemis. L'empereur et le parti gibelin qu'il représentait perdirent ainsi leur meilleur général; les guelfes le comprirent et votèrent immédiatement une loi « pour s'interdire à jamais de remettre en liberté le roi Enzo, quelque rançon qui fût offerte par son père ou quelque menace qu'il proférât dans son courroux. » Jamais d'ailleurs captivité ne fut plus douce : on eût dit, à voir le respect et les égards que Bologne prodiguait à son prisonnier, qu'elle remplissait un devoir d'hospitalité. L'appartement somptueux du podestat lui servit de prison, et les nobles bolonais y venaient tous les jours distraire le roi. Il vécut ainsi vingt-deux ans, sans que jamais ni les offres magnifiques, ni les terribles menaces de l'empereur pussent gagner ou effrayer les Bolonais. Enzo vit de là se fondre peu à peu cette grande puissance impériale, dont Frédéric II fut le dernier représentant, et l'on croit que la douleur qu'il en éprouva abrégea sa vie.

Pendant la captivité d'Enzo, Adélaïde était morte, et le royaume de Sardaigne avait été gouverné par Michele Zanche, le mari de sa mère; mais Pise le chassa et partagea la contrée entre différents seigneurs sardes, qui devinrent juges des fractions du territoire que possédait Enzo.

Enzo était poëte; Bembo, Redi, Trissino et autres auteurs cités par Crescembeni dans ses *Commenti intorno alla storia della volgar poesia italiana*, citent quelques-uns de ses sonnets, qui ont été de nouveau imprimés dans le recueil des *Rime di diversi antichi autori Toscani*, imprimé à Venise en 1740.

ENZOÏQUE adj. (an-zo-ï-ke — du gr. *en*, dans; *zôon*, animal). Géol. Se dit des terrains qui renferment de nombreux restes d'animaux.

ENZOOTIE s. f. an-zo-o-tî ou an-zo-o-sî — du gr. *en*, dans; *zôon*, animal). Art vétér. Maladie qui frappe un grand nombre d'animaux d'une même localité : *L'*ENZOOTIE *est l'endémie des animaux.*

— **Encycl.** Les *enzooties* sont des affections maladives qui règnent constamment, ou à certaines époques périodiques, sur une ou plusieurs espèces d'animaux, dans une contrée. Ce sont des maladies générales, habituelles, stationnaires, dans les lieux où elles sévissent. Les causes des *enzooties* proviennent ordinairement de la nature du territoire, de l'influence atmosphérique, du genre d'alimentation, de la manière de gouverner et de loger les animaux, des travaux auxquels on les soumet, de certaines coutumes particulières. Ces diverses influences agissent le plus souvent simultanément, de telle sorte qu'il est à peu près impossible d'assigner la part de chacune dans la production des *enzooties*. Souvent même les conditions du développement de celles-ci échappent au commun des observateurs, de sorte que, pour expliquer l'apparition de ces *enzooties*, on se livre à des rêveries sans nombre. Les contrées marécageuses, où des eaux stagnantes, presque toujours altérées, exhalent des vapeurs fétides, donnent souvent naissance à une *enzootie* plus ou moins dangereuse, suivant l'humidité et la chaleur de la saison. Les animaux qui vivent dans ces lieux sont lourds, empâtés, faibles, ont des formes grossières, irrégulières et sont sujets aux maladies du système lymphatique. Les effluves qui s'élèvent des lieux bas et humides, entraînés par la vapeur d'eau de l'atmosphère, et aspirés par les animaux, introduisent des principes délétères dans les voies respiratoires; ils sont parfois aussi déposés sur les plantes, et pénètrent dans le tube digestif, ou sur la peau, qui les absorbe, et ils entrent ainsi dans l'économie. Ces émanations, portées dans les poumons, donnent naissance à des maladies chroniques de poitrine chez les animaux qui habitent la surface ou le voisinage des marais. C'est surtout lorsque l'air est humide et chaud, que ces circonstances présentent du danger pour les individus qui y sont exposés. La force de l'habitude toutefois peut émousser cette impressionnabilité particulière chez des êtres acclimatés ou soumis depuis longtemps à une telle action, qui alors n'offre pas toujours pour eux le même danger; mais l'influence de cette action jette dans un état de détérioration les individus nouveaux qui arrivent, pour y demeurer, dans des lieux bas et humides; leur constitution s'y altère à la longue. Ce sont surtout les animaux ruminants qui offrent ces phénomènes : ils sont faibles, bouffis, infiltrés, décolorés; sans force pour contracter une maladie inflammatoire aiguë, ils ne sont affectés que de maladies chroniques qui les minent et les conduisent à la mort.

Les *enzooties* dues à des émanations marécageuses se bornent aux contrées qui les produisent. Elles attaquent tous les animaux soumis à leur influence, sans distinction d'espèce, d'âge, ni de tempérament, et sévissent surtout en été et en automne. Les animaux qu'on a la mauvaise habitude de laisser coucher dehors, en octobre, novembre et même décembre, sont, en effet, très-exposés aux maladies dont il s'agit. Ces maladies paraissent être d'une nature spéciale et constante sur les différentes espèces d'animaux. Les moutons contractent une espèce d'hydropisie appelée *cachexie aqueuse;* les vaches, une maladie de poitrine à laquelle on a donné le nom vulgaire de *pommelière* et aussi celui de *phthisie pulmonaire;* chez les chevaux ce sont des vers ou des angines qui se développent lentement, deviennent chroniques, et donnent naissance à de très-longs écoulements par les naseaux et à des affections du système lymphatique.

La nature et la qualité des aliments peuvent produire aussi des *enzooties*. La rouille des végétaux, dans certaines années, peut être assez générale pour que les animaux de toute une contrée soient atteints de gastro-entérite. Des plantes vénéneuses peuvent être dispersées en plus ou moins grande quantité sur les pâturages, ou disséminées dans les fourrages, et donner naissance à des *enzooties*. Les ruminants, qui avalent les aliments en grande masse, qui ont peu de cet instinct par lequel les autres herbivores distinguent et repoussent les plantes malfaisantes, ne répugnent point à la paille rouillée, aux renoncules, aux adonides, aux euphorbes, ni aux autres végétaux âcres et irritants capables d'enflammer la muqueuse du tube digestif. Ce sont, en effet, les inflammations intestinales qui caractérisent les *enzooties* de cette classe. Les boissons aussi, lorsqu'elles sont altérées, corrompues, peuvent affecter de la même manière les organes digestifs des animaux. Les *enzooties* doivent encore quelquefois leur développement à certaines particularités qu'il serait bien facile de corriger, si on le voulait bien. Par exemple, lorsque des animaux, en bonne santé ou malades, sont accumulés dans des espaces trop étroits, mal aérés, ils vicient l'air par l'expiration et les émanations de leur corps, donnent à cet air des qualités pernicieuses, qui le rendent un véritable poison pour chaque animal obligé de le respirer. Pour peu que ces animaux soient mal nourris et mal pansés, ils sont exposés à contracter des inflammations de la poitrine ou de l'intestin, qui ont de la tendance à passer à la gangrène, et qui se développent d'autant plus facilement que les sujets y sont davantage prédisposés. Les bœufs que l'on fait voyager longtemps ou à grandes journées, qui suivent les armées en guerre, dont la marche est continue et rapide, ceux qu'on maltraite beaucoup pour les faire avancer, sont bientôt malades et exposés à périr de ces sortes d'affections. Les moutons mêmes pourraient bien ne pas être épargnés dans des circonstances analogues.

ENZOOTIQUE adj. (an-zo-o-ti-ke — rad. *enzootie*). Art vétér. Qui a le caractère de l'enzootie : *Maladie* ENZOOTIQUE.

ENZOOTIQUEMENT adv. (an-zo-o-ti-ke-man — rad. *enzootique*). D'une manière enzootique, comme une enzootie : *L'affection dont il s'agit peut régner* ENZOOTIQUEMENT *ou épizootiquement; mais le traitement doit rester le même dans tous les cas.* (Cordini.)

ENZWEIHINGEN, bourg du Wurtemberg, cercle du Neckar, à 2 kilom. S.-E de Vaihingen, sur la rive gauche de l'Enz, qu'on y traverse sur un beau pont de pierre; 1,930 hab. Beau temple protestant; ancien château. Manufactures de papier.

EOANN, prince irlandais. V. EOGHAN.

EOBANUS HESSUS (Helius), poëte et historien allemand, né à Bockendorf, dans la Hesse, en 1488, mort en 1540. Il était déjà poëte avant d'être sorti de l'université d'Erfurt. Ayant essayé d'étudier le droit à Leipzig, il dévora le peu d'argent qu'il possédait, vendit ses livres et revint à Erfurt donner des leçons. Bientôt après il fut chargé par l'évêque, son protecteur, de diriger l'école de Saint-Sévère et obtint ensuite la chaire d'éloquence à l'université. Mais les troubles de la Réforme ayant fait fermer cette institution, Eobanus se fit médecin pour vivre, abandonna ensuite ce nouvel état pour diriger une école à Nuremberg (1526), essaya inutilement de reconstituer l'université d'Erfurt et passa à celle de Marbourg, où il mourut dans l'intimité du landgrave Philippe. Ses ouvrages les plus importants sont : *Heroïdum, litterarum christianarum, epistolarum opus* (Leipzig, 1514, in-4°); *Elegia, epicedia, idyllion* (Nuremberg, 1526, in-8°), *Poematum Farragines duæ* (Halle, 1539); *Epistolarum familiarum libri XII* (Marbourg, 1543, in-fol.); *Epistolæ Eobani Hessi ad camerarium et alios* (Nuremberg, 1553); des traductions en vers latins des *Idylles* de Théocrite (1543), de l'*Ecclésiaste* (1534), des *Psaumes* (1537), de l'*Iliade* d'Homère (1540). Cette dernière traduction est fort estimée. Citons encore de lui un traité *De Diæta* qui eut un grand succès et fut souvent réédité.

ÉOCÈNE adj. (é-o-sè-ne — du gr. *éôs*, aurore; *kainos*, récent). Géol. Se dit du groupe le plus ancien parmi les terrains tertiaires récents : *Terrains* ÉOCÈNES. *Période* ÉOCÈNE. *L'ensemble des coquilles du terrain* ÉOCÈNE *présente une certaine analogie avec la faune testacée des tropiques.* (A. Maury.) *Pendant la période* ÉOCÈNE, *la terre ferme a gagné en étendue sur le domaine des mers.* (L. Figuier.) *Montmartre et Pantin furent le dernier refuge des pachydermes de la période* ÉOCÈNE. (L. Figuier.)

— **Encycl.** Le nom de terrain *éocène* a été donné par M. Lyell, dans ses *Principes de géologie*, à l'étage inférieur du terrain tertiaire, qu'il divise en quatre : nouveau *pliocène*, ancien *pliocène*, *miocène* et *éocène*. Il place dans cette dernière division toute la masse de l'argile de Londres, celle du calcaire grossier du bassin de Paris avec son argile plastique et toute la formation lacustre de l'Auvergne et du Nivernais, que d'autres géologues rangent dans l'état miocène ou moyen. Il y rapporte aussi les masses trachitiques de l'Auvergne, que nous croyons plus modernes.

Le terrain *éocène* est le premier qui diffère essentiellement des terrains secondaires, au point de vue des fossiles; contrairement à ce qui arrive pour ceux-ci, nous pouvons encore retrouver dans nos mers la plupart des genres de coquilles de cette formation. Enfin, ce qui différencie principalement cette formation, c'est l'apparition d'un grand nombre de mammifères, appartenant surtout à l'ordre des pachydermes, et dont nous retrouvons aujourd'hui en abondance les ossements, qui ont permis à l'illustre Cuvier de reconstruire ces êtres antédiluviens. Nous pouvons tirer de là une conclusion très-importante : il est probable, en effet, que, à partir de cette époque, des conditions toutes nouvelles se présentèrent, et que l'atmosphère ne contenait plus cette grande quantité d'acide carbonique qui paraît avoir existé pendant les formations plus anciennes, lorsque les animaux qui y vivaient n'avaient pas un appareil respiratoire aussi délicat que celui des mammifères. Il est probable que les animaux dont les ossements ont été découverts à Stonesfield, près d'Oxford, par M. Buckland, et que celui-ci a attribués à des mammifères, n'en faisaient pas partie; plusieurs savants paléontologistes l'ont nié, notamment M. de Blainville, qui leur a donné les noms de *amphitherium Prevostii* et *amphiterium Bucklandi.*

Cette formation est surtout constituée par des dépôts de sable, d'argile et de calcaire plus ou moins sableux. Ces matières ne présentent pas de superposition, mais elles sont plutôt accolées les unes aux autres, comme des parties variables d'un même tout. Outre le nom d'*éocène*, cet ensemble a aussi reçu le nom de *terrain parisien*. On peut dire, en général, que les sables forment la partie dominante autour de Bruxelles, que les argiles caractérisent les dépôts des environs de Londres, tandis que le calcaire, au contraire, est extrêmement développé autour de Paris. On peut observer la base du terrain *éocène* à Meudon, à Issy et surtout à Rilly.

A partir des terrains tertiaires, les monocotylédones prennent un grand développement; mais, en même temps, on peut remarquer que les dépôts de cette époque sont beaucoup moins répandus à la surface de l'Europe que ceux qui forment les terrains plus anciens. On en trouve un petit espace apparent en Angleterre, dans le bassin de Londres et dans le Southampton, un autre dans le bassin de Paris, s'étendant jusque dans la Belgique; enfin on en rencontre dans le bassin de la Gironde. Il est très-probable qu'il n'y en a pas sur d'autres points de l'Europe, car les dépôts indiqués en d'autres endroits paraissent appartenir, soit au dernier dépôt des terrains crétacés, soit à la molasse, ou même au terrain subapennin, mais non pas au terrain tertiaire inférieur.

Le terrain *éocène* est divisé en trois parties, qui sont : l'*éocène* inférieur, l'*éocène* moyen et l'*éocène* supérieur, correspondant à l'argile, au calcaire grossier et au gypse parisien. Si nous prenons cette série aux environs de Paris, nous trouvons d'abord, comme intermédiaire entre les terrains secondaires et tertiaires, une petite couche de calcaire dit pirolithique, parfaitement visible à Meudon, où l'on trouve ensuite le conglomérat crétacé, formé de calcaire très-brisé, puis des couches argileuses; tandis que, dans la série naturelle, on trouve un grand ensemble constituant les sables soissonnais. Il y a les sables de Rilly, le calcaire de Rilly, les sables marins inférieurs, caractérisés par des coquilles marines et très-développés à Bracheux, aux environs de Beauvais. Au-dessus sont des couches argileuses et pyriteuses avec lignites, et un petit banc d'huîtres agglomérées (*ostrea bellovicina*), les sables marins supérieurs et des assises sableuses avec grains de glauconie. On trouve ensuite une couche ayant 32 mètres d'épaisseur, divisée en trois parties principales, qui sont : le calcaire inférieur à nummulites, comprenant le calcaire grossier et les bancs Saint-Jacques, criblés de nummulites; le calcaire moyen à milliolites, comprenant les couches dites à milliolites et le banc royal de Conflans; le calcaire supérieur à cérites, comprenant les bancs verdâtres à *turritella fasciata*, les bancs donnant le lias, puis une alternance de calcaire siliceux et de marnes blanches formant les caillasses, les sables de Beauchamp, le calcaire de Saint-Ouen, avec quartz nectique et des couches de marnes où le gypse apparaît.

Les premiers bancs de calcaire de cette série sont généralement grossiers, plus ou moins durs, et ont leurs assises souvent séparées par des couches minces de marnes argileuses. Ces calcaires renferment une énorme quantité de foraminifères, que l'on rencontre déjà dans la craie; souvent ils forment des bancs entiers, qui prennent le nom de ces coquilles, telles que les milliolites, appartenant surtout aux genres biloculine, triloculine, etc.; on ne rencontre plus de bélemnites, d'ammonites ni d'échinides. Le calcaire siliceux a probablement été formé par des sources nombreuses, à la fois calcarifères, silicifères et gypsifères, qui s'épanchaient vers les bords d'un golfe existant à cette époque, et formaient des couches minces autour de Paris. Il est à remarquer qu'on rencontre le calcaire siliceux tantôt au-dessus du gypse, tantôt au-dessous, comme à Montmartre. Les gypses semblent avoir formé une grande lentille, aujourd'hui disloquée par une dénudation postérieure.

Les débris coquilliers les plus fréquents sont la *turritella imbricatoria*, l'*ampullaria acuta*, le *terebellum fusiforme*, la *crassatella sulcata*, le *cardium porulosum*, etc. C'est dans la pierre à plâtre qu'on a reconnu les nombreux débris de mammifères reconstruits par Cuvier; parmi ceux-ci, on peut citer l'anoplothérium et le paléothérium, se rapprochant du rhinocéros et du tapir.

La formation tertiaire inférieure a été fort bien étudiée en Angleterre; les couches principales sont les suivantes : dans l'*éocène* inférieur, il y a les sables de Thanet, avec *pholadomya*, etc.; les argiles plastiques et bigarrées de Woolwich, fluvio-marines; l'argile propre de Londres, avec coquilles, poissons et plantes des types sous-tropicaux. Dans l'*éocène* moyen, il y a les argiles blanches de Alum-Bay, avec plantes d'espèces tropicales; les couches de Baythot et de Bracklesham. Enfin, dans l'*éocène* supérieur, il y a l'argile de Barton, avec nummulites; la série de Headon, avec coquilles marines et d'eau douce; la série d'Osborne ou de Sainte-Hélène; à Bembridge, des couches fluvio-marines avec paléothérium, etc.

Aux Etats-Unis, on rencontre les couches de Glaiborne, avec orbitoïdes et zeuglodon, dans l'*éocène* moyen; c'est la seule couche remarquable. Dans l'*éocène* inférieur, il faut mentionner, comme couche importante, l'argile de Londres, près de Dunkirk. Dans le terrain *éocène*, on rencontre le conglomérat osseux, petit dépôt formé d'ossements nombreux de mammifères, etc., situé entre le conglomérat crétacé et les argiles pyriteuses, avec lignite.

EŒTVŒS (Joseph), littérateur et homme politique hongrois, né à Bude en 1813. Après avoir reçu une excellente éducation dans la maison paternelle, il fit, de 1825 à 1831, ses études de philosophie et de jurisprudence à l'université de Pesth, fut reçu avocat en 1833 et embrassa à cette époque la carrière administrative, qu'il quitta bientôt après pour se consacrer à la littérature. Il avait déjà publié, depuis 1830, plusieurs œuvres, entre autres, une traduction du *Gœtz de Berlichingen*, de Gœthe, et trois pièces originales, dont deux comédies : les *Critiques* (*Kritikusok*) et les *Noces* (*Nazasubok*), et une tragédie : la *Vengeance* (*Boszu*), qui furent représentées avec le plus grand succès. Après avoir fait un voyage de deux ans en Allemagne, en France, en Angleterre, en Suisse et dans les Pays-Bas, il publia, sous ce titre : *Opinions sur la réforme des prisons* (Pesth, 1838), une brochure qui produisit une vive sensation et qui provoqua même la création d'un comité, choisi parmi les membres de la diète et chargé d'examiner à fond la question qu'il avait soulevée; il fut lui-même appelé à faire partie de ce comité. La même année, il fit paraître un éloquent plaidoyer pour l'*Emancipation des juifs*, qui ne fut pas moins remarqué, et fonda le *Budopesti Arvizkœnyv*, publication qui compta comme collaborateurs les hommes de les plus distingués de la Hongrie, et à laquelle il fournit lui-même un roman, le *Carthusien*, qui devint immédiatement populaire et obtint par la suite un grand nombre de rééditions.

Lors de la grande polémique soulevée, en 1841, à propos du *Pesti-Hirlap*, feuille ultra-libérale que Kossuth venait de fonder, Eœtvœs embrassa la cause du futur dictateur et lança, en 1841, une vigoureuse brochure dans laquelle il le défendait contre les attaques du chef des conservateurs, Széchényi. Il mit le comble à sa réputation par la position qu'il sut prendre, dans la Chambre haute de la diète hongroise, comme chef de l'opposition. Son ardeur dans la discussion, sa puissance de dialectique, sa noble prestance, sa renommée littéraire, son rang, tout concourait à lui assurer une influence sans bornes, tant à la diète que dans la société hongroise. La crise financière de 1841 ayant privé sa famille de la plus grande partie de sa fortune, il chercha des ressources dans les lettres et commença la publication d'un roman en livraisons : *A Falu Fegyzœje*, ou le *Notaire de village*, dans lequel il exposait hardiment les abus de la noblesse de province. Ce roman, qui eut un merveilleux succès, a été traduit en allemand et en anglais; il est à regretter que nous n'en ayons pas une traduction française. En 1847, il publia un nouveau roman sur la révolte des paysans sous la conduite de Dozsza : *Magyarorszæg* 1514-*ben*, ou la *Hongrie en* 1514. Ces travaux ne l'empêchèrent pas d'apporter à la presse militante l'aide de son talent et de son influence. Ses articles du *Pesti-Hirlap*, dans lesquels il se faisait le champion de la centralisation, tandis que Kossuth défendait l'autonomie des comtés, furent réunis en volume, en 1846, et publiés à Leipzig sous le titre de *Réforme*. Lorsque éclata l'insurrection de 1848, Eœtvœs entra dans le cabinet Batthyany comme ministre de l'instruction publique. Il présenta à la diète un remarquable rapport, embrassant un système complet de réforme pour l'éducation; les conclusions de ce rapport, chaudement appuyées par Kossuth, furent votées par acclamation. Eœtvœs se retira du cabinet à l'occasion de l'assassinat du comte Lamberg, alla se fixer à Munich et ne rentra dans sa patrie qu'en 1851. En 1856, il devint vice-président de l'Académie de Pesth, et, en 1861, il fut élu représentant de Bude à la diète hongroise. Lorsque, après la bataille de Sadowa, M. de Beust eut été mis par l'empereur François Joseph à la tête du gouvernement et que la politique libérale, réparatrice et conciliante inaugurée par cet habile ministre eut établi une administration nationale en Hongrie (1867), M. Eœtvœs reçut le portefeuille de l'instruction publique et des cultes. Il s'attacha à propager l'instruction et à créer des écoles nouvelles, en instituant des caisses spéciales et en fondant des sociétés pour la propagation de l'éducation populaire. Comme ministre des cultes, il a présenté à la diète, en 1868, un projet de loi concernant l'autonomie de l'église catholique. Son libéralisme, sa modération, son esprit conciliant font de M. Eœtvœs un des hommes les plus sympathiques et les plus estimés de son pays. Les électeurs d'Ofen lui ont renouvelé son mandat de député à une grande majorité, en 1869.

Outre les écrits cités plus haut, on a encore de lui : *De l'influence sur l'Etat des idées dominantes du* XIXe *siècle* (1851 et 1854, 2 vol.), ouvrage hongrois avec traduction allemande par l'auteur, qui y exprime sa conviction que le siècle, malgré ses tendances utilitaires, restera fidèle aux idées humanitaires; l'*Egalité des nationalités* (1851, 2e édit.); les *Garanties du pouvoir et de l'unité de l'Autriche* (1859), brochure anonyme qui fit beaucoup de bruit et parvint rapidement à sa 4e édition; la *Question des nationalités* (1865), autre brochure dans laquelle il discute cette question importante, surtout au point de vue de la politique hongroise. En 1865, Eœtvœs a fondé le *Politikai Hetilap* (feuille hebdomadaire politique), qu'il dirige depuis cette époque.

EOGHAN, EOGHANN, EOGHAIN ou **EOANN**, dit le **Grand**, prince irlandais de la Momonie, qui vivait au IIIe siècle. Il conquit ses Etats sur les Conaciens, mais se vit attaqué de nouveau par Coïnn *des cent batailles*, se réfugia en Espagne, s'y maria, revint avec une armée de ce pays, battit Coïnn, avec qui il partagea l'Irlande, et resta possesseur de la partie méridionale de l'île. Eoghan fit alors fleurir les arts de la paix, protégea surtout l'agriculture, et mérita d'être surnommé le *Fort laboureur*. Dans une nouvelle guerre qui s'éleva entre lui et Coïnn, Eoghan tomba criblé de coups et fut pleuré par les deux armées. — Son fils, Oilioll OLUM, se réconcilia avec l'ennemi de son père, épousa sa fille et eut dix-neuf fils, dont l'aîné lui succéda. — Le petit-fils du précédent, également appelé EOGHAN, commandait les troupes de son père Oilioll Olum à la terrible bataille de Moycruine, et y périt avec six de ses frères. Il eut un fils posthume, Fiacha-Muileatan, et fut le chef de la maison des Eoghanachts, dits *Eugenii* ou *Eugéniens*. — Un de ses descendants, EOGHAN, qui vivait dans le Ve siècle, était le fils aîné du fameux Niall *des sept otages*.

ÉOLE (BOUCHES D'). Géol. Fissures qui s'ouvrent dans certaines montagnes et par lesquelles s'échappe un courant d'air.

ÉOLE, dieu des vents, d'après les uns fils de Jupiter, d'après les autres fils d'Hippotas et de Ménalippe, ou de Neptune et d'Arné. Il régnait sur les îles volcaniennes, appelées de son nom *Eoliennes* (aujourd'hui Lipari). Il eut douze enfants, six fils et six filles, qui personnifiaient les vents principaux. Virgile, dans le premier livre de l'*Enéide*, le représente tenant les vents captifs dans une profonde caverne, lorsque Junon va le prier de déchaîner la tempête sur les vaisseaux d'Enée :

. . . . La déesse en furie
Vers ces antres, d'Eole orageuse patrie,
Précipite son char. Là, sous de vastes monts,
Le dieu tient enchaînés dans leurs gouffres profonds
Les vents tumultueux, les tempêtes bruyantes.
S'agitant de fureur dans leurs prisons tremblantes,
Ils luttent en grondant, ils s'indignent du frein.
Du haut de son rocher, assis, le sceptre en main,
Eole leur commande; il maîtrise, il tempère
Du peuple impétueux l'indocile colère.
S'ils n'étaient retenus, soudain cieux, terre, mers,
Devant eux rouleraient emportés dans les airs.
Aussi, pour réprimer leur fougue vagabonde,
Jupiter leur creusa cette prison profonde,
Entassa des rochers sur cet affreux séjour
Et leur donna pour maître un roi qui, tour à tour,
Irritant par son ordre ou calmant leurs haleines,
Sût tantôt resserrer, tantôt lâcher les rênes.

DELILLE.

Eole dut à son obéissance aux caprices de Junon la faveur d'être admis dans l'Olympe. Une tempête ayant jeté Ulysse dans les Etats d'Eole, celui-ci lui donna une généreuse hospitalité, le retint un mois dans son palais, et, au départ du roi d'Ithaque, lui fit présent d'outres merveilleuses dans lesquelles étaient renfermés tous les vents contraires à sa navigation. Mais, pendant le sommeil d'Ulysse, ses compagnons, poussés par une indiscrète curiosité, ouvrirent l'outre, et aussitôt les vents, s'échappant de leur prison avec d'horribles mugissements, retournèrent impétueusement vers leur demeure.

En donnant à toutes ces fictions un caractère historique, on peut supposer, comme Strabon, qu'Eole fut un prince des îles Lipari adonné à l'étude de l'astronomie et des phénomènes météorologiques, et qui, sachant prédire les vents et les orages, donnait d'utiles conseils aux navigateurs. Pour les peuples de l'antiquité, et surtout pour les Grecs, si amis du merveilleux, il n'en fallait pas plus pour attribuer à Eole le pouvoir de maîtriser les vents et de les déchaîner à sa volonté. Dans la littérature classique même, les poëtes modernes se plaisent à faire intervenir Eole :

Qu'*Eole* en ses gouffres enchaîne
Les vents ennemis des beaux jours;
Qu'il dompte leur bruyante haleine
Et ne permette qu'aux Amours
De voler sur l'humide plaine.

J.-B. ROUSSEAU.

Mais *Eole*, au milieu de la plaine azurée,
Promenait une vue inquiète, égarée :
Son œil sombre et son front ridé par les soucis,
Et sa voix menaçante, et ses épais sourcils
Gourmandaient les autans, repoussaient les nuages,
Et dans leurs noirs cachots enchaînaient les orages.

FAYOLLE.

Mais ce que les écrivains rappellent surtout dans leurs allusions, ce sont les *outres d'Eole;* elles ont passé dans le langage figuré pour caractériser une situation, une force, une puissance qui recèle en son sein des éléments de désordre, de révolution, auxquels une circonstance quelconque peut ouvrir brusquement une issue :

« Quelque véhéments que fussent les orateurs de l'Assemblée nationale, ils ont eu rarement recours à ces moyens extrêmes dont l'effet immédiat est d'armer, au moins en pensée, la classe infime contre la classe qui possède et qui n'est pas moins que l'autre un élément nécessaire de l'ordre public. Il leur a suffi d'ouvrir à tous les genres de mérite la porte des emplois. Au nom des uns, ils ne croyaient pas devoir évoquer les tempêtes qui auraient mis en péril la destinée de tous. Maîtres des *outres d'Eole*, ils se gardèrent d'en faire sortir les passions envieuses, toujours prêtes à se substituer au travail favorisé du ciel. L'éloquence de ces hommes, celle de Mirabeau lui-même, fut vierge d'un tel crime. »

KÉRATRY.

« L'orateur de la tribune déchire l'*outre des passions* pour en faire sortir les *vents et les orages.* Tantôt il étalera devant le peuple et les soldats la tunique ensanglantée de César; tantôt il poussera les peuples contre les peuples; tantôt il découvrira le sein nu de la patrie et il sondera ses plaies palpitantes. »

CORMENIN.

« A la mort de lord Byron, il (V. Hugo) emprunta ce vers d'André Chénier :

Adieu donc, jeune ami, que je n'ai pas connu.

Telles sont les prémisses; peu à peu l'idée arrive à la fois plus nette et plus claire; on voit que le jeune homme, à force de chercher sa voie, est en train de la trouver. A peine a-t-il crevé l'*outre d'Eole*, ou, pour mieux dire, à peine a-t-il soulevé la grande querelle des classiques et des romantiques, que déjà il la déclare épuisée, tant il est sûr que la victoire appartient aux générations nouvelles. »

J. JANIN.

« Ah! le terrible homme (Diderot), et l'homme charmant! quelle santé tenace et quelle voix d'airain! En vain tentiez-vous de fermer la porte à ses passions, soudain ces terribles passions forçaient la porte de leur prison, et se mettaient violemment en liberté. C'était l'*outre d'Eole*, l'âme de cet homme; il portait sa force dans sa poitrine, et son âme dans un coin de son cerveau! »

J. JANIN.

« Pour aggraver l'accusation, il l'étend au parti progressiste. Chose singulière! c'est le président de l'Assemblée qui se charge de déchaîner les uns contre les autres les ressentiments des partis. Il ouvre officiellement l'*outre des tempêtes*. Avant son discours, ce n'était que l'affaire d'un ministre; désormais il s'agit de mettre hors la loi toute une opinion. »

QUINET.

« La littérature n'est pas possible en province, car tout son esprit émigre et s'amasse à Paris, et une fois l'*outre pleine, elle se brise en éclats*, répandant partout des vers frelatés, de la prose avariée qui tombe chez l'épicier presque aussitôt qu'elle a vu le jour, mais a cours en province parce qu'elle porte l'estampille de Babylone. »

ANTONIO PERES.

ÉOLE (îles d'), nom ancien des îles Lipari, dans la Méditerranée, au N.-E. de la Sicile. On les nommait aussi *îles Eoliennes* ou *Vulcaniennes*.

ÉOLIDE s. (é-o-li-de). Mythol. gr. Descendant d'Eole.

— s. f. Genre de mollusques nus. ‖ On dit aussi ÉOLIDIE.

— **Encycl.** Moll. Les *éolides* sont des mollusques nus, gélatineux, limaciformes, à tête distincte, munie de deux ou trois paires de tentacules; à pied entier, occupant presque toute la longueur de l'animal; à branchies formées par des cirrhes aplaties ou coniques, disposées par rangées sur la partie supérieure du corps. Ce genre renferme d'assez nombreuses espèces, la plupart mal déterminées. Les *éolides* sont des animaux marins, dont plusieurs habitent nos mers. Elles vivent près des rivages, ou au milieu des varechs, sur lesquels elles rampent, et où il est facile de les reconnaître à leur forme allongée. Ces mollusques ne nagent point; mais ils viennent souvent se suspendre, le pied en haut, à la surface de l'eau, et s'y meuvent assez bien à l'aide d'ondulations précipitées. Ce genre est très-voisin des briarées, des glauques et des cavolines.

ÉOLIDE ou **ÉOLIE** (*Æolis, Æolia*), ancienne contrée de l'Asie Mineure, au N.-O., dans la Mysie, entre la Troade au N et l'Ionie au S. Son nom lui vient des Eoliens, qui s'y établirent dans le XIe siècle av. J.-C. Grâce à son heureuse position commerciale, à l'activité et à